

J'inscris mon enfant en crèche

Comment déposer un dossier d'inscription ? Qui contacter ? Retrouvez toutes les infos pratiques.

Des modalités d'inscription communes aux structures municipales

Que ce soit pour le multi-accueil les galipettes, la micro-crèche Léonie ou la crèche familiale, l'inscription dans l'une des trois structures suit la même procédure :

- > Constitution d'un dossier de pré-inscription disponible en Mairie, la Maison Berthelot ou en téléchargement [ici](#) (dont vous pouvez [télécharger la notice explicative ici](#)) **les dossiers complets sont à déposer à la Maison Berthelot entre le 3 décembre et le 15 mars.**

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de votre numéro d'allocataire CAF.

- > Examen du dossier de pré-inscription par la commission d'attribution de places*
- > Après réponse positive de cette commission, inscription définitive et établissement du contrat d'accueil avec la directrice de la structure.

A noter : votre participation est calculée en fonction de vos ressources, du temps d'accueil prévisionnel de votre enfant, selon le barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales. Le calcul est réalisé sur la base des revenus nets mensuels imposables de la famille (avant abattement).

* en fonction d'un classement établi selon des critères validés par le conseil municipal





Attribution des places pour la rentrée de septembre 2024

Vous souhaitez inscrire votre enfant en crèche ou augmenter le temps de garde de votre enfant déjà gardé en crèche à compter de septembre 2024 ? **Faites votre demande de pré-inscription au plus tard le 15 mars, pour l'ensemble des structures municipales.**

Les rendez-vous sont à prendre par téléphone au 04 78 16 90 32 ou par mail : infos.familles@mairie-chaponost.fr et se dérouleront au Relais Petite Enfance, 5 Impasse Léonie Rolland.

Votre demande est valable pour les 3 structures municipales.

Lors du rendez-vous, merci de vous munir des justificatifs suivants :

- > justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > numéro d'allocataire CAF
- > attestation employeur pour les deux parents (si vous êtes enceinte, une attestation employeur avec la date de reprise du travail)
- > livret de famille (pages parents et enfants)

Votre dossier sera ensuite examiné au Printemps par une commission qui attribuera les places pour une entrée en structure d'accueil petite enfance ou une augmentation du temps de garde de votre enfant à compter de septembre 2024.

Rechercher une assistante maternelle pour votre enfant

Vous recherchez une assistante maternelle agréée pour garder votre enfant ?

Plusieurs structures peuvent vous accompagner :

Le Relais Petite Enfance Le Nid de Léo tient à votre disposition les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur la commune de Chaponost. [Plus d'infos](#)

Le site du département du Rhône vous propose également [un annuaire en ligne](#) ➡ des assistantes maternelles répertoriées sur le territoire du nouveau Département du Rhône.



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



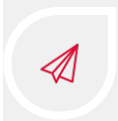
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO

- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

